

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 11

**OBJET :**

Autorisation donnée au  
maire de signer un  
protocole d'accord  
transactionnel avec la  
société Facility Park

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 8 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET (arrivée à 20h07), M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO (arrivée à 20h06), M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON (arrivé à 20h04), Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

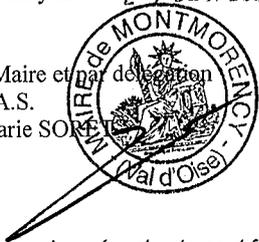
Transmise en S/Préfecture de Sarcelles

le : 19 DEC. 2022

Publiée le : 29 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : 29 DEC. 2022

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SOUMAT



**Absents excusés :**

M. ARNOULT .....Procuration à M. DALOYAU  
Mme HAGEGE-RADUTA, .....Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN .....Procuration à Mme SOUMAT  
Mme DARROUX .....Procuration à M. le Maire

**Absent**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme CHENET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

## DELIBERATION N° 11

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE FACILITY PARK**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil et notamment les articles 1121, 2044 et 2052,

Vu le marché 17CV01 qui lie la ville à la société Facility Park pour la gestion, maintenance et exploitation du parking souterrain public, sis place Pierre Mendès France – 95160 MONTMORENCY

Considérant notamment la demande de remboursement des consommations d'électricité des points lumineux de la partie privative du parking par la société Facility Park.

Considérant le différend opposant les parties,

Considérant les réunions survenues entre celles-ci afin de trouver une issue à ce différend,

Vu le projet de protocole transactionnel établi en accord avec la société Facility Park,

Vu l'avis favorable de la commission de l'urbanisme, du développement économique, des infrastructures, des transports et de l'environnement du 24 novembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer avec la société Facility Park le protocole d'accord transactionnel annexé à la présente délibération,

IMPUTE la dépense au budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Martine CHENET**  
Secrétaire de séance



**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Thory".